



## **Contre le coup de force de Hollande-Valls, pour le retrait du projet de loi Travail, grève à partir du mardi 17 mai !**

### **APPEL DES SYNDICATS DU VAL-DE-MARNE, AUX SALARIES DU DÉPARTEMENT : POUR RECONDUIRE LA GRÈVE JUSQU'AU RETRAIT DÈS LE 17 MAI !**

La décision gouvernementale d'utiliser l'article 49.3 pour adopter, sans vote parlementaire, la scélérate loi Travail est un coup de force scandaleux. Bien plus que la marque d'autorité d'un pouvoir serein, il faut y voir bien davantage le signe de faiblesse d'un pouvoir fébrile et acculé de toutes parts, qui se lance dans une fuite en avant irresponsable. Après deux mois de manifestations et de grèves depuis le 9 mars, nos arguments ont porté et ont convaincu, malgré le matraquage médiatique : 71% des Français sont opposés à la loi Travail, 80% sont opposés à l'usage du 49.3, plus d'une quarantaine de députés manquent pour trouver une majorité capable de voter ce projet de loi. Loin de prendre acte de cette opposition multiforme et majoritaire pour retirer son texte, le gouvernement use d'un article qu'il avait pourtant annoncé ne pas souhaiter réutiliser une seconde fois avec la loi Macron et que Hollande décriait tant dans l'opposition, au moment du CPE en 2006.

Quel mépris pour le peuple, les jeunes, les salariés, les syndicats et la représentation nationale ! Souvenons-nous que l'adoption du CPE en 2006 via le 49.3 ne nous avait pas empêchés de gagner le retrait final du texte par la lutte, alors que le décret d'application était paru ! Souvenons-nous aussi que cette casse du code du travail n'est que le prélude à la casse du statut des fonctionnaires comme s'y prépare le gouvernement, ce que confirme Macron le Lamentable dans ses déclarations récentes. Gagner le retrait de la loi Travail, c'est donc se prémunir aussi d'une offensive rapide et à court terme contre les statuts de la fonction publique. Chacun comprend que tous les salariés sont concernés : ceux du public, comme ceux du privé. C'est la grève interprofessionnelle de tous dans l'unité qui est plus que jamais à l'ordre du jour.

Pour nos organisations syndicales les choses sont claires : le projet de loi travail n'est ni amendable ni négociable. Le retrait du projet El Khomri est le préalable sine qua non à l'ouverture de négociations sur la base des revendications des salariés pour améliorer et conforter le code du travail en le rendant plus contraignant pour les patrons et plus protecteur pour les travailleurs. Car les organisations syndicales qui exigent le retrait immédiat et complet ont des exigences pour renforcer le code du travail, qui sont toutes crédibles et réalisables car ce n'est pas l'argent qui manque pour les financer. En effet, la France est la championne d'Europe de la rétribution des dividendes aux actionnaires : + 30% au second trimestre en 2014 en France, contre + 4% en Allemagne !

Face à la provocation du 49.3, la colère sociale s'est exprimée dès le soir de l'annonce gouvernementale avec des milliers de personnes sorties spontanément en quelques heures dans toutes les villes de France et notamment devant l'Assemblée à Paris. Les dates de grandes grèves et manifestations sont posées les 12, 17 et 19 mai en lien avec la réunion intersyndicale nationale consécutive qui s'est réunie avec beaucoup de réactivité. Des mouvements reconductibles dans le secteur des raffineries et de la chimie, des cheminots, chez les transporteurs routiers, dans l'énergie se précisent pour la semaine prochaine.

Les organisations syndicales et les organisations de jeunesse du Val-de-Marne estiment que face à cette provocation intolérable d'un gouvernement prêt à toutes les bassesses pour servir les intérêts de classe du Medef, la grève pour le retrait pur et simple du projet de loi scélérat dès le mardi 17 mai est indispensable. Elles proposent d'organiser des AG partout dans les entreprises situées sur le territoire départemental, pour reconduire la grève jusqu'au retrait dès le 17 mai. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons gagner et contraindre ce gouvernement à renoncer à une politique de régression sociale.

Créteil, le 12 mai 2016